



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 2 mars 2022

Délibération n°20/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le 2 mars à seize heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121-9, L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 février 2022.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : monsieur Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER et Hélène GINGAST.

Membres consultatifs présents : messieurs Andréas KOCH et Alain LEBRET.

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à la Technopole Eurekatech Angoulême Cognac Charente pour l'année 2022

Inaugurée en mars 2018 pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole EUREKATECH du GrandAngoulême, désormais nommée Technopole EUREKATECH Angoulême Cognac Charente, a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

Le Pôle Image Magelis a ainsi adhéré à la Technopôle en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil d'Administration de la Technopôle a validé les orientations stratégiques et les ambitions pour 2022. Les échanges avec l'équipe du Pôle Image Magelis ont également permis de préciser les actions, listées ci-dessous, que portera la Technopole au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

1/ Entrepreneuriat :

- Permanence de la technopole à la pépinière image
- Lancement du programme Incubateur ICC WIZZ en septembre 2022 en partenariat avec les écoles du Campus de l'Image Magelis
- Accompagnement à la structuration du cluster Jeux vidéo Nouvelle-Aquitaine
- Phase 2 du projet Confluenta Creativa

AR Prefecture

016-251602595-20220302-DELIB20-DE
Reçu le 08/03/2022
Publié le 08/03/2022

2/ Plateforme technologique & Projets collaboratifs

- Connecter les entreprises du Pôle Image avec le projet Usine du Futur Nouvelle-Aquitaine/GrandAngoulême
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversification en complément des actions Magelis et Nouvelle-Aquitaine (exemple : Salon Museum Expert, Laval Virtual, Virtuality...)
- Impliquer toutes les composantes du Pôle Image dans le projet de plateforme technologique « formation immersive »
- Lancement d'un dispositif « innovation partagée » permettant de créer des passerelles entre les écosystèmes des entreprises numériques et images et les PME et Grands Comptes en Charente et en Région.

Eurekatech et Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'Eurekatech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale du Pôle Image Magelis, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole Eurekatech sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2022 (identique à celui de 2021), permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2022 est établi à 630 000 €. Les autres partenaires qui soutiennent Eurekatech sont :

Grand Angoulême (mise à dispo)	230 000
Nouvelle Aquitaine (Start-Up, EDI, TI)	150 000
GrandAngoulême	79 000
AFD / GRAND ANGOULEME	35 040
Magelis	30 000
Grand Cognac	20 000
Prestation / Cotisation	17 000
CCI Charente (mise à dispo)	15 000

Une convention financière établie entre le Pôle Image Magelis et Eurekatech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité [15 présents - 15 votants - 15 voix « Pour »] :

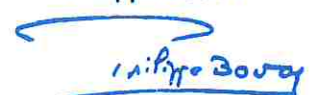
- acceptent le soutien financier du Pôle Image Magelis à la Technopole Eurekatech du GrandAngoulême, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2022,
- approuvent le principe et les termes de la convention financière afférente,
- autorisent Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 mars 2022
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 mars 2022
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 8 mars 2022

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY



AR Prefecture

016-251602595-20220302-DELIB20-DE
Reçu le 08/03/2022
Publié le 08/03/2022